

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES EN VUE
D'AMÉLIORER LE PROGRAMME DE GARDERIE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que dans la seule ville de Toronto, 2,500 enfants sont inscrits sur les listes d'attente des crèches et étant donné que les provinces consacrent de jour en jour beaucoup moins d'argent au financement des crèches, ce qui se traduit pas de graves difficultés quotidiennes pour les mères de famille qui travaillent, je propose avec l'appui du député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre assume ses responsabilités face aux mères de famille qui travaillent et qu'à cette fin, elle entame immédiatement des pourparlers avec les ministres provinciaux chargés des services sociaux afin de renégocier le Régime d'assistance publique du Canada pour que les crèches ne soient pas un luxe mais une prestation dont toutes les mères de famille puissent profiter et qu'elles puissent se permettre.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES
ÉNERGÉTIQUES

LA MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE
BUDGET DE DÉCEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque moi-aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que les services de transports publics dont disposent les habitants des provinces maritimes qui doivent se rendre de leur domicile à la campagne à leur lieu de travail en ville sont très insuffisants voire inexistantes et étant donné que le renchérissement prévu du pétrole va peser très lourd dans le budget de ces personnes, je propose avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que l'on demande au ministre des Finances de mettre en application les propositions concernant le crédit d'impôt pour les dépenses énergétiques contenues dans le budget du 11 décembre afin d'aider les Canadiens gagnant moins de \$22,000 par an.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'APPROBATION DE L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE FRANÇAISE
À REGINA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Le gouvernement de la Saskatchewan a approuvé récemment l'implantation à Regina de la première école française, et les classes doivent débiter l'automne prochain à l'école secondaire Martin Le Boldus à Regina-Sud. Je propose donc, avec l'appui du député de Kitchener (M. Lang):

Que la Chambre approuve à l'unanimité cette initiative qui favorise l'épanouissement des deux langues officielles.

Mme le Président: Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LES INSTANCES DES AUTOCHTONES AU COURS DES RÉUNIONS
FÉDÉRALES-PROVINCIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente qui revêt beaucoup d'importance pour les autochtones du Canada.

Étant donné que les autochtones du Canada ne seront appelés qu'à jouer les troisièmes violons lorsque les premiers ministres se réuniront pour étudier ensemble la question des autochtones du Canada et de la Constitution, je propose, avec l'appui du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que les autochtones du Canada soient habilités à présenter des instances aux ministres fédéraux et provinciaux, ainsi qu'à leurs collaborateurs au cours des sessions du 7 au 25 juillet ou du 25 au 29 août, selon l'ordre du jour que le premier ministre a annoncé pour l'élaboration du projet de réforme constitutionnelle.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON—L'INDEMNISATION
DES PÊCHEURS AU FILET MAILLANT—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.